



Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 11 mars 2022, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Fabrice ROSAY, Secrétaire général pour les affaires régionales représentant M. le Préfet de la région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- Vu la décision d'acquisition d'une réserve foncière en date du 6 janvier 2021 acceptant la prise en charge du périmètre initiale de l'opération **924 124 – LOUVIERS « 25 AVENUE WINSTON CHURCHILL »**, pour le compte de la Ville de LOUVIERS
- Vu le programme d'action foncière liant la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et l'EPF en date du 11 juin 2019

Sous réserve de la production d'une délibération par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans,

Vu l'estimation des domaines en date du 6 décembre 2021,

Sur le rapport et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et des Affaires Financières,

APRÈS EN AVOIR DELIBERE DECIDE

D'accepter, le transfert de l'opération **924 124** et du stock de la parcelle **AS 537** de la convention de réserve foncière de la Ville de Louviers vers le Programme d'Action Foncière de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

D'acquérir, à la demande de la **Communauté d'Agglomération Seine-Eure (Eure)**, **une extension du périmètre de la prise en charge initiale**, correspondant à un ensemble de maisons, de bâtiment de stockage et de terrains à bâtir cadastrés section AS 60, AS 423, AS 424, AS 425 et AS 538 pour une contenance totale de 2 059 m² sises avenue Winston Churchill à Louviers dans le cadre du renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional « Acacias – La Londe – les Oiseaux ».

Le projet consiste à mener une opération de logements en renouvellement urbain, qui s'intégrera aux travaux de l'axe structurant.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5ans.

L'enveloppe projet est portée à **969 095 €**, soit une enveloppe initiale de 150 200 € augmentée de 818 895 € (**924 124 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE « Allée du Coucou »**).



La présente délibération emporte acceptation de la délégation éventuelle du droit de préemption urbain, qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Cette délibération vaut avenant au Programme d'Action Foncière liant la Communauté d'Agglomération Seine-Eure à l'EPF de Normandie.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le

Le Préfet,

**L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"**

Dominique LEPETIT

18 MARS 2022

Action foncière

Avenue Winston Churchill

Département de l'Eure
Communauté d'Agglomération Seine Eure
Louviers



Code Opération: 924 124
Surface : 2 230 m² environ



Sources : BD Ortho 27 - IGN - 2020

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 15/02/2022

-  Emprise concernée par l'opération
-  Extension du périmètre de l'opération

Plan annexé à la
convention signée le :

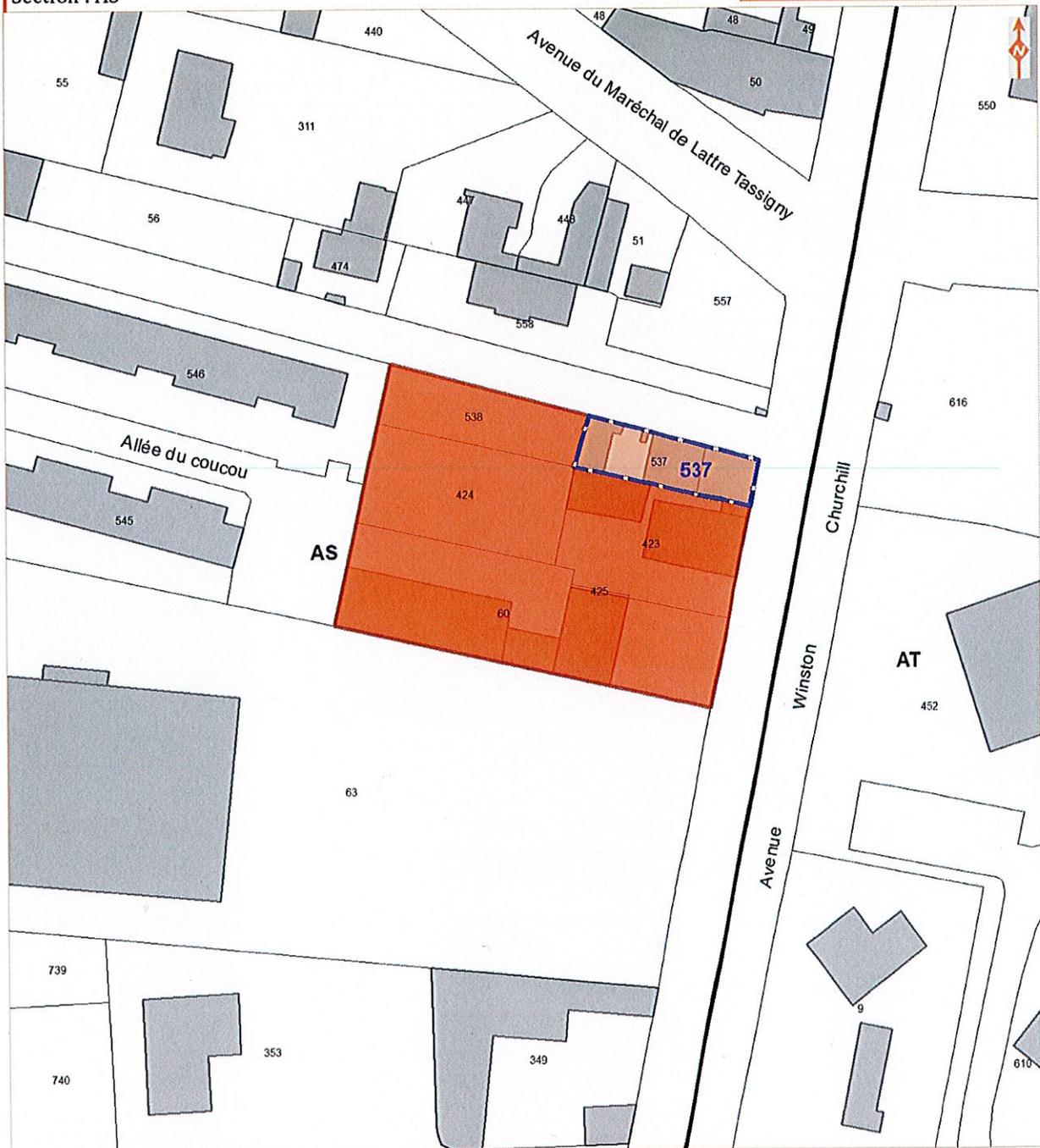
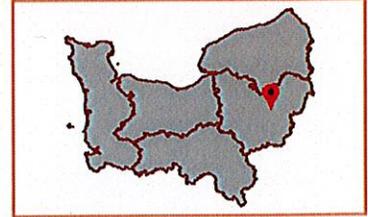
0 10 20 40
Mètres

Action foncière

Avenue Winston Churchill

Département de l'Eure
Communauté d'Agglomération Seine Eure
Louviers

Code Opération: 924 124
Surface : 2 230 m² environ
Section : AS



Sources : Origine cadastre 2021 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 15/02/2022

- | | |
|---|--|
|  Emprise concernée par l'opération |  Sections cadastrales |
|  Extension du périmètre de l'opération |  Parcelles |
|  Parcelles en stock EPF |  Bâti |

Plan annexé à la
convention signée le :

0 5 10 20
Mètres